

mon
ESPACE
SANTÉ



TOUT SAVOIR
SUR
MON ESPACE
SANTÉ

1

« Mon espace santé ». Qu'est-ce que c'est ?

mon
ESPACE
SANTÉ

Un espace numérique
qui permet à chaque assuré de :

STOCKER

**TOUS SES DOCUMENTS
ET CEUX DE SES ENFANTS**
(Traitements, Examens,
Carnets de vaccination...)

**TOUTES SES
INFORMATIONS
UTILES**
Pour son suivi médical.



PARTAGER

**SES
INFORMATIONS
EN TOUTE SÉCURITÉ**
avec ses
professionnels
de santé



2

que comprend « Mon Espace Santé » ?

**UN
DOSSIER
MÉDICAL**

PROCHAINEMENT
**UN
AGENDA DE
SANTÉ**

**Pour centraliser ses
rendez-vous médicaux,
ses rappels de vaccins.**

**UNE
MESSAGERIE
SÉCURISÉE**

**Pour échanger des
informations en toute
confidentialité avec les
professionnels de santé.**

**UN
CATALOGUE
D'APPLICATIONS
CERTIFIÉES PAR L'ETAT**

PROCHAINEMENT

mon
ESPACE
SANTÉ

Si l'assuré dispose déjà d'un Dossier Médical Partagé (DMP).
Son contenu est directement intégré.

qui pourra y accéder ?

L'assuré contrôle l'accès aux documents stockés dans son profil.

L'Etat, l'Assurance Maladie, les Assurances et Mutuelles, les Employeurs n'ont aucun accès aux données.



Seuls les professionnels autorisés par l'assuré peuvent accéder aux documents.

L'assuré :

- Reçoit une notification dès qu'un professionnel se connecte.
- Peut bloquer l'accès à un professionnel.
- Peut masquer des documents aux professionnels de santé.
- Dispose d'un historique pour savoir qui a consulté ses données.



En cas d'urgence, si l'assuré l'a autorisé, les professionnels de santé pourront accéder aux documents.

4

Peut-on s'opposer à la création de cet Espace ?



OUI !

JUSQU'À 6 SEMAINES

**. Suivant la réception du message
avertissant de la création du compte.**

**SOIT SUR VOTRE ESPACE
SOIT EN APPELANT LE 34 22**

**Si l'assuré change d'avis, il pourra
à tout moment bénéficier de nouveau
du service
en se rendant sur monespacesante.fr.**

5

comment se connecter à son espace ?



**ENTRE LE 31 JANVIER ET LE 28 MARS,
l'Assurance-maladie enverra
un code d'activation par courriel,
ou par courrier.**

POUR OUVRIR SON COMPTE, IL FAUDRA :

- 1. Se munir de ce code,**
- 2. De sa carte Vitale et**
- 3. Disposer d'un ordinateur relié à Internet
pour se connecter au site Monespacesante.fr**

Le profil sera créé automatiquement

- Si l'e-mail ou le courrier date de plus de 6 semaines et**
- Si l'assuré n'a pas encore activé Mon espace santé.**

**L'ASSURÉ CONSERVE LA POSSIBILITÉ D'ACTIVER SON ESPACE À TOUT MOMENT
OU DE LE CLÔTURER**



qu'en est-il de la sécurité des données ?

Les données personnelles sont hébergées en France
· sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité



La confidentialité et la sécurité sont garanties
· par le **Ministère de la Santé et de la Solidarité et l'Assurance Maladie,**
· avec un accompagnement de
l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Le traitement de ces données sensibles à caractère personnel
· est soumis aux standards RGPD et
· fait l'objet d'une surveillance de la CNIL

VOTRE COURTIER
VOUS CONSEILLE ET VOUS ACCOMPAGNE